



**DANGER
SALAIRES**



**U
R
G
E
N
C
E

!**

U ne fois de plus, la crise est instrumentalisée par de nouvelles offensives patronales et gouvernementales contre le coût du travail en France et dans les autres pays membres de l'Union européenne.

Or, cette crise trouve aussi son origine dans l'insuffisance des rémunérations et pensions versées tant aux actifs qu'aux retraités. Il faut imposer une autre répartition des richesses et une autre politique salariale.

Il y a urgence à augmenter les rémunérations !

Augmentation du coût de la vie, pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis plusieurs années, gel pour l'année 2011, et envisagé pour 2012 et 2013, c'est une véritable mécanique de paupérisation qui est aujourd'hui proposée !

Dans les faits, aucune des mesures au nom des améliorations catégorielles ne compensent l'accélération des pertes de pouvoir d'achat subies par les agents depuis une décennie.

Rappelons ici que la perte de pouvoir d'achat dans la fonction publique depuis l'année 2000 est de près de 9 % et que le gel annoncé des rémunérations sur une période de trois ans entraînerait une perte de 16 %. A cela s'ajoute l'augmentation des cotisations salariales imposée par la réforme des retraites.

Il y a urgence à stopper l'éclatement et la déstructuration des rémunérations

Au nom de la culture dite des objectifs et des résultats, les formes de rémunération individualisée du travail, destructrices de la dimension collective des processus de travail, se multiplient :

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), Prime en Fonction des Résultats (PFR), Intéressement...

Dans le même temps, au moyen de la réforme évaluation/notation ou encore de la montée en puissance de la part variable des régimes indemnitaires, **c'est bel et bien la grille collective des traitements des fonctionnaires qui est aujourd'hui attaquée !**

Face à de telles évolutions, il y a urgence de procéder à une revalorisation significative du traitement indiciaire des agents !

Pour nous contacter

19, place Saint Sernin
31070 Toulouse cedex 07
tel : 05 61 21 53 75 -
fax : 05 61 22 73 88 -
courriel : ud31@cgt.fr

Indemnité GIPA (Garantie Indemnitaire du Pouvoir d'Achat) 2011 : GIPA, GIPA DROIT ?!

Le bilan de ces 4 années, 2008, 2009, 2010 et 2011 est très largement en défaveur des fonctionnaires. En effet, la GIPA qui cherche à se substituer à la revalorisation indiciaire, comporte toute une série de principes restrictifs qui aboutissent à la dégradation continue de nos salaires :

- ▶ **La GIPA n'est servie qu'à une petite partie des fonctionnaires**, ceux dont l'indice ne varie pas ou très peu sur les quatre dernières années. Pire, en 2010, seuls les fonctionnaires ayant atteint le dernier échelon de leur grade en étaient bénéficiaires. Plus de 95% des fonctionnaires se sont retrouvés exclus de ce dispositif.
- ▶ **La GIPA ne compense même pas l'évolution du coût de la vie**. En 2011, les salaires sont gelés alors que dans le même temps, l'inflation repart à la hausse avec un taux à +1,5% en 2010.
- ▶ **La GIPA se limite exclusivement au traitement indiciaire** et ne tient pas compte du supplément familial de traitement, de l'indemnité de résidence ou de toute autre indemnité calculée sur la base indiciaire.

Exemple de perte de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire depuis le 1^{er} Janvier 2010 par catégorie pour les échelons de fin de grade

CATEGORIE	C (1)	B (2)	A (3)
Echelon fin de grade	7 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
Indices bruts	479	660	851
Indices majorés	416	551	658
Salaire indiciaire brut	1 926 €	2 551 €	3 047 €
Salaire indiciaire (s'il avait suivi l'inflation)	2 128 €	2 818 €	3 365 €
Perte mensuelle	- 201€	- 267 €	- 319 €

(1) Adjoint Administratif principal 1^{ere} classe (E6 adm)

(2) Secrétaire administratif de classe exceptionnelle (NES)

(3) Attaché

Depuis 2000, les prix à la consommation ont augmenté de 21,78%

Pour compenser les pertes subies en matière de pouvoir d'achat, le point d'indice actuellement fixé à 4,6303 € devrait se situer à 5,171€.



Depuis le 1^{er} Janvier 1984, le point d'indice a perdu, par rapport à l'indice des prix et de la consommation calculée par l'INSEE, 23,5% de sa valeur

Moins d'argent pour les salaires et l'emploi !

Rappelons d'abord une donnée majeure : lorsqu'on les rapporte aux richesses créées (au Produit Intérieur Brut), on constate que les traitements, primes et pensions alloués aux ayants droit des 3 versants de la Fonction publique sont en diminution.

Ainsi de 2000 à 2008, la masse salariale a été diminuée d'environ 13 milliards d'euros. Contrairement au matraquage anti-fonctionnaire, le résultat de cette politique se concrétise par toujours moins d'agent(e)s pour assurer les missions de service public et un pouvoir d'achat laminé.

La PFR, cheval de Troie contre les rémunérations et le statut

La PFR (Prime de Fonction et de Résultats) est un nouveau système qui prévoit la refonte et l'uniformisation de l'ensemble des régimes indemnitaires. L'objectif poursuivi vise à tirer vers le bas la rémunération des fonctionnaires et casser leurs garanties statutaires.

La part variable (40% du montant indemnitaire) va dépendre très largement de l'entretien individuel d'évaluation et sera arrêtée par le chef de service. Ce nouveau système rendra donc le notateur directement responsable d'une part importante de la rémunération des agents de son service. L'agent n'aura aucun droit de contester la part variable de la rémunération qui lui sera octroyée suite à cet entretien.



La PFR est donc bien le cheval de Troie qui vise à casser le statut de la fonction publique basé sur la rémunération indiciaire. La PFR accélérera le processus de banalisation des tâches entre les différentes catégories sous couvert de promotions de la reconnaissance des compétences au détriment des qualifications.

En clair, c'est la prime à l'arbitraire (voire du clientélisme) et aux pressions en tout genre sur la vie des agents (mobilité géographique, remise en cause des règles d'affectation, salaires...). Une chose est certaine : des inégalités de salaires apparaîtront et parfois au sein d'un même service.

La CGT rappelle son opposition au développement du régime indemnitaire au détriment du traitement indiciaire qui doit être la base de notre rémunération, et reste hostile à cette prime au mérite qui risque d'entraîner une individualisation à outrance quand le travail en équipe est nécessaire au bon fonctionnement des services publics.

Ce que le gouvernement se garde bien de dire !!!

Au 1^{er} janvier 2011, le SMIC a augmenté de 1,6 %.

En urgence, le gouvernement a été contraint de passer un décret alignant le salaire minimum de la Fonction publique sur le SMIC à cette date.

Même avec la fameuse réforme du NES pour la catégorie B, le recrutement dans le 1^{er} grade s'effectue à 1,8 % au-dessus du SMIC.

La catégorie A voit son 1^{er} échelon émarger à....14,7% au-dessus du SMIC



Ce que la CGT revendique

Pour LES FONCTIONS PUBLIQUES D'ETAT, HOSPITALIERE ET TERRITORIALE, LA POSTE, TELECOM ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET SEMI-PUBLICS, la CGT porte des revendications communes.

RAPPEL DES ORIENTATIONS GENERALES DE LA CGT

- Un fonctionnaire citoyen jouissant de droits démocratiques renforcés.
- Une Fonction publique de carrière dans laquelle le grade demeure distinct de l'emploi (le fonctionnaire est propriétaire de son grade, l'employeur public de son emploi).
- La requalification de nombreux emplois actuellement « sous-valorisés ».
- Un recrutement basé sur les concours, assis sur des niveaux de qualification clairement établis dont les épreuves doivent, être renouvelées et donner lieu à nomination par ordre de mérite aux concours.
- Une grille indiciaire unique pour les 3 versants de la Fonction Publique avec la valeur du point comme élément essentiel du pouvoir d'achat et le retour à un système d'indexation sur l'inflation.

Recrutement et salaire

CATEGORIE	Niveau d'étude	Rémunération revendiquée pour les débuts de carrière
C	BEP C / CAP	1,2 fois le SMIC soit 1 920€ brut
B1	BAC	1,4 fois le SMIC soit 2 240€ brut
B2	BTS / DEUG / DUT	1,6 fois le SMIC soit 2 560€ brut
A1	BAC +3	1,8 fois le SMIC soit 2 880€ brut
A2	BAC +5 / Ingénieur	2,0 fois le SMIC soit 3 200€ brut
A3	BAC +8 / Doctorat	2,3 fois le SMIC soit 3 680€ brut

NON TITULAIRES

Reconnaissance des niveaux de formation

Rémunération en corrélation avec les fonctions exercées

Progression du salaire sur la base d'une grille indiciaire

Accès aux indemnités et aux avantages sociaux

Titularisation de tous les contractuels et emplois précaires.

Ensemble, gagnons !



10% de la valeur du point
(soit le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000).



Une progression de la valeur du point à hauteur de l'inflation



Revalorisation des grilles indiciaires



Reconnaissance des qualifications



Des pensions et retraites indexées sur les salaires.